



2026

V2 du 30/10/2025 - Ajout
Dérogation relative au match
interligues du 15/03/2026

Règlement du Challenge Mario Gatti 21^{ème} édition



RAPPEL :

Ce challenge vise à récompenser les clubs qui s'engagent en Bretagne pour le développement de la marche athlétique. Lors de ce challenge, chaque club* aura l'occasion de mettre en valeur le nombre et la qualité de ses marcheurs ainsi que leur présence régulière sur les compétitions.

** Par club il faut entendre « club maître » et ceci sur l'ensemble de ce règlement.*

Article 1

Le challenge prend en compte, pour la saison 2025-2026, les résultats des compétitions suivantes :

- Critérium régional d'automne, à **FOUGERES**, le 23 novembre 2025
- Critérium régional d'hiver, à **St BRIEUC salle Maryvonne Dupureur**, le 14 décembre 2025
- Critérium régional de Printemps, à **BANNALEC**, le 15 mars 2026
- Finale du Challenge à **REDON 35**, le 26 avril 2026

Article 2

Pour chaque compétition, chaque athlète classé dans une des épreuves de sa catégorie inscrite au programme, rapporte 5 points à son club.

Article 3

Pour chaque compétition, les cinq premiers de chaque catégorie rapportent à leur club les points suivants :

- 5 points au premier
- 4 points au deuxième
- 3 points au troisième
- 2 points au quatrième
- 1 point au cinquième

NB : Si deux distances sont au programme pour une même catégorie, les athlètes seront classés de la manière suivante :

- Les athlètes ayant effectué la distance officielle (distance retenue pour le challenge) sont classés en premier.
- Les athlètes ayant effectué une distance non officielle sont classés à la suite des précédents.
- Les athlètes ayant optés pour l'option 20 000m* seront classés sur la distance officielle (distances retenues pour le challenge, heure ou 10 000m) même s'ils ne finissent pas le 20 000m.



Article 4

Pour chaque compétition, tout athlète qui réalise une performance classée sur la distance officielle retenue pour l'épreuve, rapporte les points suivants :

Points	Toutes catégories	Perf.
6.00	pour une performance	IA
5.75	pour une performance	IB
5.50	pour une performance	N1
5.25	pour une performance	N2
5.00	pour une performance	N3
4.75	pour une performance	N4
4.50	pour une performance	IR1
4.25	pour une performance	IR2
4.00	pour une performance	IR3
3.75	pour une performance	IR4
3.50	pour une performance	R1
3.25	pour une performance	R2
3.00	pour une performance	R3
2.75	pour une performance	R4
2.50	pour une performance	R5
2.25	pour une performance	R6
2.00	pour une performance	D1
1.75	pour une performance	D2
1.50	pour une performance	D3
1.25	pour une performance	D4
1.00	pour une performance	D5
0.75	pour une performance	D6
0.50	pour une performance	D7
0.25	pour une performance	D8

Minimes filles			
	2 000m et 2 km	3 000m et 3 km	nb de points
IR3	10'45''0	17'00"0	4
IR4	11'00''0	17'20"0	3,75
R1	11'15''0	17'40"0	3,5
R2	11'30''0	18'00"0	3,25
R3	11'45''0	18'20"0	3
R4	12'00''0	18'40"0	2,75
R5	12'15''0	19'00"0	2,5
R6	12'30''0	19'30"0	2,25
D1	12'45"0	20'00"0	2
D2	13'00"0	20'30"0	1,75
D3	13'15''0	21'00"0	1,5

Minimes garçons			
	2 000m et 2 km	3 000m et 3 km	nb de points
IR3	10'00	15'45"0	4
IR4	10'15	15'55"0	3,75
R1	10'30	16'05"0	3,5
R2	10'45	16'20"0	3,25
R3	11'00	16'35"0	3
R4	11'15	16'50"0	2,75
R5	11'30	17'10"0	2,5
R6	11'45	17'30"0	2,25
D1	12'00	17'50"0	2
D2	12'15	18'10"0	1,75
D3	12'30	18'30"0	1,5

Benjamines			
	1 000m et 1 km	2 000m et 2 km	nb de points
D5	6'40	13'55"0	1

Benjamins			
	1 000m et 1 km	2 000m et 2 km	nb de points
D5	6'10	12'50"0	1

Cadettes		
	5 km	nb de points
IA	21'15	6,00
IB	22'30	5,75
N1	24'20	5,50
N2	25'00	5,25
N3	26'00	5,00
N4	26'45	4,75
IR1	27'30	4,50
IR2	28'15	4,25
IR3	29'00	4,00
IR4	29'30	3,75
R1	30'00	3,50
R2	31'00	3,25
R3	31'45	3,00
R4	32'30	2,75
R5	33'15	2,50
R6	34'00	2,25
D1	34'45	2,00
D2	35'30	1,75
D3	36'15	1,50
D4	37'00	1,25
D5	37'45	1,00
D6	38'45	0,75
D7	39'45	0,50

Cadets		
	5 km	nb de points
IA	18'50	6,00
IB	19'30	5,75
N1	20'20	5,50
N2	21'30	5,25
N3	22'30	5,00
N4	23'00	4,75
IR1	23'30	4,50
IR2	24'10	4,25
IR3	24'50	4,00
IR4	25'20	3,75
R1	26'00	3,50
R2	26'30	3,25
R3	27'00	3,00
R4	27'30	2,75
R5	28'00	2,50
R6	29'00	2,25
D1	30'00	2,00
D2	31'00	1,75
D3	32'00	1,50
D4	33'00	1,25
D5	34'00	1,00
D6	35'00	0,75
D7	36'00	0,50

NB : Les athlètes ayant effectué une distance non officielle ne marquent pas de points de performance.
Le Logica sert de support pour déterminer la performance de cadet à master sur piste et de junior à master sur Route.

Article 5

Tout athlète classé dans les quatre manches du challenge rapporte un bonus de 5 points à son club.

Article 6

Tous les clubs doivent fournir des officiels (dont au moins 1 pointeur) pour le bon déroulement des épreuves soit :

1 officiel pour 3 athlètes, ensuite 1 officiel par tranche de 5 athlètes.

Une pénalité de 10 points par officiel manquant sera systématiquement appliquée.

Attention : Les officiels prévus par les clubs devront être présents à la réunion de jury avant la compétition faute de quoi la pénalité de 10 points par officiel manquant sera appliquée.

Article 7

Les points de chaque athlète sont additionnés par club. Le club qui cumule le plus de points remporte le challenge.

En cas d'égalité, le club qui a le plus d'athlètes ayant participé aux 4 épreuves du challenge l'emporte. Si l'égalité persiste, le club qui a le plus grand nombre de participants sur l'ensemble du challenge l'emporte.

NB : Les clubs hors Bretagne n'entreront pas dans le classement officiel du Challenge. Les athlètes de ces clubs seront par contre intégrés aux différents classements des épreuves.

Article 8

La dotation en médailles lors de la finale sera effectuée en fonction du nombre exact de participants le jour de la finale et seront remises uniquement aux athlètes présents sur le podium et ceci pour les trois premières équipes.

Article 9

Une dotation financière prévue par la ligue de Bretagne récompensera les 5 premiers clubs du classement final du challenge Mario Gatti.

Article 10

Afin d'honorer sa mémoire, le trophée LOU CHARBONNIER sera attribué à la cadette ayant réalisé le meilleur total de points sur l'ensemble de la saison, à condition qu'elle soit présente sur la finale.

En cas d'égalité, il sera attribué à la cadette la mieux placée dans l'épreuve officielle lors de la finale.

Les litiges et réclamations seront traités par la commission régionale de marche. La décision fera autorité.

∞ ∞ ∞



EPREUVES OFFICIELLES

(Challenge Mario GATTI)

Fougères, le 23 novembre 2025

1 000 m	Epreuve découverte Poussins Poussines**
1 000 m	Benjamins, Benjamines
3 000 m	Minimes garçons et filles et Open TCF *
5 000 m	Cadets, Cadettes, et Open TCH *
10 000 m	Juniors F, Juniors H, Espoirs F, Espoirs H, Seniors F, Masters F, Seniors H, Masters H et option 20 000m*

St BRIEUC, le 14 décembre 2025 (en salle)

1 000 m	Epreuve découverte Poussins, poussines**
1 000 m	Benjamins et Benjamines
3 000 m	Minimes G et F + Cadettes, Juniors F, Espoirs F, Seniors F et Masters F
5 000 m	Cadets, Juniors H, Espoirs H, Seniors H et Vétérans H

Bannalec, le 15 mars 2026

Heure	Espoirs, Seniors, Masters, Hommes et Femmes et option 20 000 m*
10 000 m	Juniors hommes, Juniors femmes
3 000 m	Minimes garçons et filles et Open ttes catégories femmes*
5 000 m	Cadets, Cadettes et Open ttes catégories hommes*
2 000 m	Benjamins, benjamines
1 000 m	Epreuve découverte Poussins, Poussines**

Redon, le 26 avril 2026

Epreuves du circuit à Ranking

10h30	2km	Benjamins, Benjamines
11h00	10km	Juniors Garçons & filles (ranking W.A.)
11h00	1/2 marathon	Espoirs, seniors, masters hommes & femmes (ranking W.A.)
13h20	3km	Minimes garçons & filles et open TCF*
13h50	5km	Cadets, cadettes & open TCH*
14h30	1km	Epreuve découverte**
15h00		Protocole et remise du challenge 2026

Important

- * Epreuves non officielles : Open 3 km TCFemmes, 5 km TCHommes
- ** Epreuve découverte : Hors challenge 1 000 m Poussins Poussines **UNIQUEMENT**
- * Option 20 000 m : Option 20 000m reste en dehors du challenge, le décompte des points se fera sur la performance et le classement sur la distance de l'épreuve officielle du challenge.

NOTA : La commission régionale de marche, en accord avec la CSO, se réserve la possibilité de modifier le programme et le lieu des manches du challenge en cas de nécessité. Les programmes officiels et définitifs seront confirmés sur le programme avec les modalités d'inscription et les horaires.

DESIGNATION PREVISIONNELLE DES JUGES DE MARCHE

(Challenge Mario Gatti 2025-2026)

Fougères, le 23 novembre 2025

Gildas SIZORN

Roland SEROT

Emile HERRY

Dominique COTONNEC

Catherine LE BRETON

Jean-Michel PREVEL

Lisenn BREELE

Patrick VALENTIN

Marie Josée CAMARD

Frédéric SIMIAND

St Brieuc, le 14 décembre 2025 (en salle)

Jean-Michel PREVEL

Gildas SIZORN

Patrick VALENTIN

Jean-Pierre GAILLARD

Marie Josée CAMARD

Lisenn BREELE

Jean-Michel CLAISSE

Emile HERRY

Frédéric SIMIAND

Rachid SEDDIKI

Bannalec, le 15 mars 2026

Emile HERRY

Patrick VALENTIN

Gildas SIZORN

Dominique COTONNEC

Jean-Michel PREVEL

Roland SEROT

Jean-Michel CLAISSE

Rachid SEDDIKI

Jean-Pierre GAILLARD

Catherine LE BRETON

Redon, le 26 avril 2026

Jean-Michel PREVEL

Gildas SIZORN

Jean-Michel CLAISSE

Emile HERRY

Roland SEROT

Fabrice JUHEL

Frédéric SIMIAND

Marie Josée CAMARD

Jean-Pierre GAILLARD

Pascal LEYGOUTE

Merci de prévenir et éventuellement de pourvoir à votre remplacement si vous ne pouvez pas officier.

DEROGATION RELATIVE AUX MARCHEURS SELECTIONNES A L'INTERLIGUE MINIMES DE SAINT BRIEUC LE 15 MARS 2026

En raison de la configuration du calendrier des compétitions interrégionales et régionales 2026, le match interligues en salle minimes de Saint Brieuc est en dualité avec la troisième manche du challenge Mario Gatti à Bannalec.

De ce fait, les athlètes sélectionnés pour cette compétition interrégionale ne pourront être présents le 15 mars 2026 pour représenter leurs Clubs lors du troisième tour du challenge Mario Gatti à Bannalec.

La commission régionale marche, pour ne pas priver les clubs des performances de leurs meilleurs éléments minimes, décide de prendre en compte les performances réalisées lors du match interligues de Saint Brieuc (3 000 m G et F) et de les intégrer dans le calcul des points réalisés par les clubs à Bannalec.

A l'issue des épreuves, les résultats des Minimes de Saint Brieuc seront réincorporés dans le classement de Bannalec afin de déterminer le nombre de point à la place, à la performance et en tenir compte pour le bonus fidélité.